Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250219-B13_02_2025_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX SEVRES

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

COLLECTIVITE : C COM Mellois en Poitou

N° COLLECTIVITE CDG : 721

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES AVENANT N° 4

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président, Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2020,
D'une part,

ET :

C COM Mellois en Poitou représenté(e) par Le/La Président(e) :

.....

dûment habilité(e) par l'assemblée délibérante en date du .....

D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à compter du 1er janvier 2025, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2024

Le/La Président(e)
(cachet et signature)

CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES * 79 *

Pour le Président du CDG79
et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE